

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Huile Ingersoll Rand n° 50

Synonymes : Non disponible

### 1.2. Usage prévu du produit

Lubrifiant

### 1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

#### Société

Ingersoll Rand  
800-A Beaty Street, P.O. Box 1600  
Davidson, NC 28036 USA  
Tél. 1 800 483-4981 (Soutien technique)

#### Fabricant

Big Red Oil Products Inc.  
1915 Clements Road  
Suite #7  
Pickering (Ontario) L1W 3V1 Canada  
Tél. 1 888 217-0001

### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 1 800 424-9300 CHEMTREC

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (SGH-US)

Tox. aiguë 4 (Inhalation : poussières, brouillard)	H332
Irrit. cutanée 2	H315
Canc. 1B	H350
Repr. 2	H361
STOT RE 1	H372
Tox. asp. 1	H304

### 2.2. Éléments de l'étiquette

#### Étiquetage SGH-US

Pictogrammes d'avertissement (SGH-US) :



Mention d'avertissement (SGH-US) :

Mentions de danger (SGH-US) :

- : Danger
- : H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H332 – Nocif si inhalé.  
H350 – Peut provoquer le cancer.  
H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (dermique).  
H372 – Une exposition prolongée ou répétée (dermique) cause des dommages aux organes (glandes surrénales, moelle osseuse, foie, système lymphoïde, reins, estomac, thymus).
- Mises en garde (SGH-US) :
- P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.  
P260 – Ne pas respirer le brouillard, les pulvérisations, les vapeurs.  
P264 – Se laver les mains, les avant-bras, le visage et les zones exposées soigneusement après manipulation.  
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.  
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.  
P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# Huile Ingersoll Rand n° 50

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.  
P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Obtenir des conseils ou soins médicaux.  
P314 – Obtenir des conseils ou soins médicaux en cas de malaise.  
P321 – Traitement spécifique (voir la section 4).  
P331 – Ne PAS faire vomir.  
P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : Obtenir des conseils ou soins médicaux.  
P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.  
P405 – Garder sous clef.  
P501 – Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

### 2.3. Autres avertissements

L'exposition peut aggraver les symptômes de ceux présentant des affections oculaires, cutanées ou respiratoires déjà présentes.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substances

Sans objet

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-US)
Huiles résiduelles, pétrole, hydrotraités	(N° CAS) 64742-57-0	99,93	Tox. aiguë 4 (Inhalation : poussières, brouillard), H332 Irrit. cutanée 2, H315 Canc. 1B, H350 Repr. 2, H361 STOT RE 1, H372 Tox. asp. 1, H304
Acide phosphorodithioïque, esters alkylés O,O-di-C1-14, sels de zinc	(N° CAS) 68649-42-3	0,078	Irrit. cutanée 2, H315 Lés. oculaires 1, H318 Aquatique aiguë 2, H401 Aquatique chronique 2, H411
Phosphite de triphényle	(N° CAS) 101-02-0	0,009	Tox. aiguë 4 (Orale), H302 Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. oculaire 2A, H319 Sens. cutanée 1, H317 Aquatique aiguë 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Acides benzènesulfoniques, dérivés alkyles en di(C10-18), sels de calcium	(N° CAS) 93820-57-6	0,009	Irrit. oculaire 2A, H319

Texte complet des phrases H : voir la section 16

## SECTION 4 : PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des procédures de premiers soins

**Généralités** : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau. Appeler un médecin.

**Contact avec les yeux** : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

# Huile Ingersoll Rand n° 50

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

**Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## 4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

**Généralités** : Provoque une irritation cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif si inhalé. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (dermique). Une exposition prolongée ou répétée (dermique) cause des dommages aux organes (moelle osseuse, foie, reins, thymus).

**Inhalation** : La surexposition peut être irritante pour le système respiratoire. Nocif si inhalé.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux** : Le contact direct avec les yeux est susceptible de provoquer une irritation.

**Ingestion** : L'ingestion peut causer des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration dans les poumons peut causer une hémorragie/un œdème pulmonaire graves.

**Symptômes chroniques** : Peut provoquer le cancer. Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## 4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupations, consulter un médecin. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour circonscrire l'incendie. Mousse antialcool, dioxyde de carbone, poudre chimique.

**Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : Non considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures très élevées.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser un brouillard d'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer l'endroit. Lutter contre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux** : En cas d'incendie, peut produire des vapeurs, de la fumée, des oxydes de carbone et des hydrocarbures.

**Autres renseignements** : Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le produit (les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation).

#### 6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel non nécessaire.

#### 6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Munir l'équipe de nettoyage de la protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Informer les autorités si le liquide entre dans les égouts ou les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matériaux absorbants pour éviter la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

# Huile Ingersoll Rand n° 50

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (Lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus par des barrières mécaniques. Placer la matière déversée dans un contenant convenable pour mise aux déchets. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

**Autres avertissements lorsque le produit est traité :** Toute utilisation proposée de ce produit dans des conditions de température élevée doit être évaluée à fond, afin de s'assurer que des procédures de fonctionnement sécuritaires sont établies et maintenues. Conserver le produit uniquement dans son contenant d'origine. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Mesures techniques :** Respecter la réglementation applicable.

**Conditions d'entreposage :** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver ou entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

**Matières incompatibles :** Oxydants forts. Oxygène concentré. Hypochlorite de sodium. Hypochlorite de calcium.

### 7.3. Utilisation(s) définitive(s) déterminée(s)

Lubrifiant

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés :** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. S'assurer du respect de tous les règlements nationaux/locaux.

**Équipement de protection individuelle :** Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Éviter toute exposition inutile.



**Matériaux pour vêtements de protection :** Matières et tissus résistants aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Utiliser un appareil respiratoire approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut excéder les limites d'exposition en milieu de travail.

**Contrôles de l'exposition de l'environnement :** Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

**Contrôles de l'exposition des consommateurs :** Ne pas manger, ni boire, ni fumer durant toute utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide ambre
Odeur	: Odeur de pétrole
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non évalué

# Huile Ingersoll Rand n° 50

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible
<b>Point de congélation</b>	: Non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	: 177 °C (350 °F) (méthode COC)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	: Non disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	: Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	: < 0,01 mm Hg (à 20 °C)
<b>Densité de vapeur relative à 20 °C</b>	: Non disponible
<b>Densité relative</b>	: Non disponible
<b>Gravité spécifique</b>	: < 1 (à 25 °C)
<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage : N-octanol/eau</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: Inconnue
<b>Propriétés explosives</b>	: Le produit n'est pas explosif
<b>Données sur l'explosion – Sensibilité au choc mécanique</b>	: Ne devrait présenter aucun risque d'explosion dû à un choc mécanique.
<b>Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique</b>	: Ne devrait présenter aucun risque d'explosion dû à une décharge électrostatique.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement hautes ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matières incompatibles** : Oxydants forts. Oxygène concentré. Hypochlorite de sodium. Hypochlorite de calcium.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë** : Nocif si inhalé.

**Données DL50 et CL50** :

<b>Huile Ingersoll Rand n° 50</b>	
<b>ETA É.-U. (poussières, brouillard)</b>	1,5 mg/l/4 h

**Corrosion/irritation cutanée** : Provoque une irritation cutanée.

**pH** : Non évalué

**Lésions/irritation oculaires graves** : Non classifié

**pH** : Non évalué

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classifié

**Mutagénicité des cellules germinales** : Non classifié

**Tératogénicité** : Peut causer des malformations congénitales.

**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Une exposition prolongée ou répétée (dermique) cause des dommages aux organes (glandes surrénales, moelle osseuse, foie, système lymphoïde, reins, estomac, thymus).

**Toxicité pour la reproduction** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (dermique).

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classifié

**Risque d'aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes/blessures après l'inhalation** : La surexposition peut être irritante pour le système respiratoire. Nocif si inhalé.

# Huile Ingersoll Rand n° 50

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

**Symptômes/blessures après le contact avec la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**Symptômes/blessures après le contact avec les yeux :** Le contact direct avec les yeux est susceptible de provoquer une irritation.

**Symptômes/blessures après l'ingestion :** L'ingestion peut causer des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration dans les poumons peut causer une hémorragie/un œdème pulmonaire graves.

**Symptômes chroniques :** Peut provoquer le cancer. Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## 11.2. Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données DL50 et CL50 :

Huiles résiduelles, pétrole, hydrotraités (64742-57-0)	
DL50 orale, rat	> 5 000 mg/kg
DL50 dermique, lapin	> 2 000 mg/kg
ETA É.-U. (poussières, brouillard)	2,18 mg/l/4 h
Phosphite de triphényle (101-02-0)	
DL50 orale, rat	1,59 g/kg
DL50 dermique, lapin	> 2 000 mg/kg
CL50 inhalation, rat	> 6,7 mg/l (durée d'exposition : 1 h)

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Toxicité

Acide phosphorodithioïque, esters alkyliques O,O-di-C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
CL50, poisson 1	1,0 à 5,0 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50, daphnie 1	1 à 1,5 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Daphnie magna)
CL50, poisson 2	10,0 à 35,0 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [semi-statique])
Phosphite de triphényle (101-02-0)	
CL50, poisson 1	700 µg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Carassius auratus [poisson rouge] [statique])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphite de triphényle (101-02-0)	
Log Pow	4,98

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

### 12.5. Autres effets nocifs

Autres renseignements : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations relatives à l'évacuation dans les égouts :** Ne pas vider dans les drains; éliminer cette matière et son contenant de façon sécuritaire. Ne pas évacuer les déchets dans les égouts.

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets :** Éliminer les déchets conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

## SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**14.1. En conformité avec le Département des transports (DOT)** Non réglementé pour le transport

**14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)** Non réglementé pour le transport

**14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)** Non réglementé pour le transport

**14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)** Non réglementé pour le transport

# Huile Ingersoll Rand n° 50

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

## SECTION 15 : INFORMATION RÉGLEMENTAIRE


### 15.1. Règlements fédéraux des États-Unis

<b>Huile Ingersoll Rand n° 50</b>	
<b>Classes de risques, article 311/312 de la SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act/Loi portant sur la modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)</b>	Danger retardé (chronique) pour la santé Danger immédiat (aigu) pour la santé
<b>Huiles résiduelles, pétrole, hydrotraités (64742-57-0)</b>	
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
<b>Acide phosphorodithioïque, esters alkyls O,O-di-C1-14, sels de zinc (68649-42-3)</b>	
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
<b>Phosphite de triphényle (101-02-0)</b>	
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
<b>Acides benzènesulfoniques, dérivés alkyles en di(C10-18), sels de calcium (93820-57-6)</b>	
Répertorié dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	

### 15.2. Règlements d'État des É.-U.

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur une liste d'État aux États-Unis.

### 15.3. Règlements canadiens

<b>Huile Ingersoll Rand n° 50</b>	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division A – Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques Classe D Division 2 Sous-division B – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
	
<b>Huiles résiduelles, pétrole, hydrotraités (64742-57-0)</b>	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
<b>Acide phosphorodithioïque, esters alkyls O,O-di-C1-14, sels de zinc (68649-42-3)</b>	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division B – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
<b>Phosphite de triphényle (101-02-0)</b>	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Figure sur la LDI (Liste de divulgation des ingrédients) du Canada	
Concentration LDI de 1 %	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division B – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
<b>Acides benzènesulfoniques, dérivés alkyles en di(C10-18), sels de calcium (93820-57-6)</b>	
Figure sur la LES (Liste extérieure des substances) du Canada	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division B – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque prévus dans le Controlled Products Regulations (CPR, Règlement sur les produits contrôlés) et la FDS contient toute l'information exigée par le CPR.

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA PLUS RÉCENTE RÉVISION

<b>Date de révision</b>	: 11/11/2014
<b>Autres renseignements</b>	: Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la norme de divulgation des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

# Huile Ingersoll Rand n° 50

## Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations » (Lundi 26 mars 2012 – Statut et règlements)

### Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë 4 (Inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillard), Catégorie 4
Tox. aiguë 4 (Orale)	Toxicité aiguë (Orale), Catégorie 4
Aquatique aiguë 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 1
Aquatique aiguë 2	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2
Aquatique chronique 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 1
Aquatique chronique 2	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 2
Tox. asp. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Canc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Lés. oculaires 1	Lésions/irritation oculaires graves, Catégorie 1
Irrit. oculaire 2A	Lésions/irritation oculaires graves, Catégorie 2A
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Irrit. cutanée 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 1
H302	Nocif si avalé
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une irritation grave des yeux
H332	Nocif si inhalé
H350	Peut provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique, entraîne des effets de longue durée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes durables

### Partie responsable de la préparation de ce document

Ingersoll Rand  
800-A Beaty Street, P.O. Box 1600  
Davidson, NC 28036 É.-U.  
Tél. 1 800 483-4981 (Soutien technique)

*La présente information est fondée sur les connaissances actuelles et vise à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

Amérique du Nord SGH É.-U. 2012 et SIMDUT 2